CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97716** **VALABLE JUSQU'AU** **27/03/2027**

ÉDITÉ LE 16/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Raison sociale : GROUPE VISION

Sigle : GROUPE VISION

264 AVENUE DE SAINTE CATHERINE
84000 AVIGNON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON CEDEX 9 480786227

Siret : 480 786 227 00037

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4732300

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020.220174

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020.220174

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 90 02 12 05 **Fax :** 04 90 33 26 04

Portable : 06 61 17 07 08

Responsabilité légale :
RAYMOND JEAN-PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@vision-groupe.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 350 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	7	28/03/2025
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	3	01/04/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/01/2026 11:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.